# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Mardi 31 mars 2020** 

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - <u>ars-ara-presse@ars.sante.fr</u>





Liberte Égalité Fraternité

# COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation - Mardi 31 mars 2020

## PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

Le 31 mars, 2508 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 627 (25%) en réanimation/soins intensifs.

Le nombre rapporté de patients atteints de COVID-19 hospitalisés dans la région a augmenté de 6,0% entre le 30 et le 31/03/2020, en diminution par rapport à la veille.

- **84 établissements** de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de COVID-19 dans leur établissement, chiffre est relativement stable depuis le 27 mars.
- Au total **3 822 patients** atteints de Covid-19 **ont été ou sont** pris en charge à l'hôpital dans la région.
- Parmi eux, 2508 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés dans la région dont 1764 (70%) sont en hospitalisation conventionnelle, 627 (25%) en réanimation/soins intensifs, 110 (4%) en Soins de suite (SSR) et 7 (0,3%) en psychiatrie.
- Un cumul de **296 décès hospitaliers** de patients atteints de COVID-19 a été rapporté au 31 mars dans la région (**+29** décès par rapport au 30/03/2020)
- 996 patients atteints de COVID-19 sont retournés à domicile au total (+142 retours à domicile par rapport à hier).

#### La répartition de ces données par département est la suivante :

	Total hospitalisation	Cumul retours à domicile	Cumul décès à l'hôpital
Ain	73	33	10
Allier	37	41	5
Ardèche	90	99	13
Cantal	12	2	0
Drôme	214	64	39
Isère	176	81	13
Loire	421	79	44
Haute-Loire	16	16	3
Puy-de-Dôme	58	20	1
Rhône	1062	347	132
Savoie	102	54	5
Haute-Savoie	247	160	31
Total	2 508 (+142)	996 (+142)	<b>296</b> (+29)

(+x) = Evolution depuis les données extraites lundi 30 mars 2020

### RAPPEL DE L'IMPORTANCE DES GESTES BARRIÈRES

<u>Il est rappelé à tous</u> l'importance de respecter les mesures de confinement demandées par le Président de la République et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'appliquer toutes les mesures barrière :

- Rester chez soi.
- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle, se laver les mains ensuite.
- Ne pas se serrer la main ni se faire la bise.
- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange.

Pour rappel, une personne est considérée guérie 48 h après les derniers symptômes.

